

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 230-23 C

Objet : RS - Contributions 2024 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2024

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Serge Tichkiewitch

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet - Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillemet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 230-23 C

objet **RS - Contributions 2024 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2024**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que le budget primitif 2024 de Grand Chambéry sera voté en mars 2024.

La Communauté d'agglomération verse chaque année des contributions et participations à plusieurs organismes extérieurs. Ces structures présentent des besoins de trésorerie qui imposent de pouvoir procéder à un versement de la participation de l'agglomération sans attendre le vote du budget primitif. Les organismes concernés sont les suivants.

Chambéry-Grand Lac Economie

La contribution budgétée en 2023 s'élève à 1 653 750 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2024.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

La contribution budgétée en 2023 s'élève à 6 009 883 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2024.

Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB)

La contribution budgétée en 2023 s'élève à 424 794 € pour la partie Féclaz/Revard et 187 246 € pour la partie Aillons/Margériaz. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de ces sommes avant le vote du budget primitif 2024.

Grand Chambéry Alpes Tourisme

La subvention budgétée en 2023 s'élève à 1 587 428 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 25 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2024.

Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC)

La contribution budgétée en 2023 s'élève à 177 204 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 50 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2024.

Métropole Savoie

La contribution budgétée en 2023 s'élève à 253 926 €. Il est nécessaire de permettre un versement dans la limite de 50 % de cette somme avant le vote du budget primitif 2024.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : procède à une ouverture anticipée des crédits 2024 pour permettre le versement d'un premier acompte de la contribution 2024 de Grand Chambéry à Chambéry-Grand Lac Economie, au SDIS, au SMSB, à Grand Chambéry Alpes Tourisme, au SMIAC et à Métropole Savoie dans les conditions exposées ci-dessus,

Article 2 : précise que les crédits seront repris et inscrits au budget primitif 2024.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **230-23 C**

Objet de l'acte : RS - Contributions 2024 - Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 4 - Ouverture de crédits par anticipation

Date de l'acte : 21 décembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30619H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30619H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023